

UNSS 2019

Fiche Sport

4 – Aviron

Mise à jour : 25 novembre 2018



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 11
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 14
Membres CMN	Page 18
Annexes	Page 19

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Aviron a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2018- 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Championnats de France UNSS Excellence Aviron

Conditions de Participation

Tous les élèves licenciés sont autorisés à participer.

Lors de Championnats d'Académie il est conseillé d'accepter toutes les AS même si les compositions des équipes ne sont pas conformes. Ces AS ne pourront pas prétendre à qualification.

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 ou 15 compétiteurs dans 2 ou 3 bateaux Monotypie Yolette VÉGA imposée 24 sont mises à disposition B3, M1, M2, C1 - Yolette Mixte (2 garçons et 2 filles) - Yolette Garçons Mixité interdite (à l'exception du barreur) - Yolette Filles Mixité interdite (à l'exception du barreur) Une équipe est composée OBLIGATOIREMENT : - d'une Yolette Garçons et d'une Yolette Filles - le 3 ^{ème} équipage étant OBLIGATOIREMENT une Yolette Mixte Les pelles « Hache » sont autorisées	8 à 15 compétiteurs dans 1, 2 ou 3 bateaux M2, C1, C2, J1, J2 - Huit de Pointe Mixte (4 garçons et 4 filles) - Quatre de Couple Garçons (barré ou non, ou yolette) Mixité interdite (à l'exception du barreur) - Quatre de Couple Filles (barré ou non, ou yolette) Mixité interdite (à l'exception du barreur) Une équipe peut être composée de : UN huit mixte Ou UN huit mixte et UN quatre Ou DEUX quatre Ou TROIS quatre
BARREUR	Il ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'UN seul équipage Il n'y aura pas de pesée (poids libre) Il n'y a pas de restriction d'âge Il doit appartenir au même établissement	Il ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'UN seul équipage Il n'y aura pas de pesée (poids libre) Il n'y a pas de restriction d'âge Il doit appartenir au même établissement
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par académie qualifiée, si possible le meilleur de l'académie Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire intégré à l'équipe Il est compétiteur (rameur ou barreur) Une équipe sans jeune coach sera déclassée	
RÈGLEMENT	FFA	
FORMULE DE COMPÉTITION	Courses en ligne de 1000 m Courses éliminatoires – repêchages – ½ finales et finales	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique	
NOMBRE D'ÉQUIPAGES	24 maximum par type de bateau	36 maximum par type de bateau
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collèges Les différentes courses qui permettent le classement par équipe, ne verront pas de médailles distribuées	Champion de France UNSS lycées

Précisions Réglementaires

- Interdiction de ramer dans deux bateaux,
- L'équipe présente au Championnat de France doit être constituée du même nombre d'équipages que lors des championnats d'académie,
- Les tenues de compétition ne doivent pas être apparentées à celles des clubs FFA,
- Un bateau incomplet ne court pas.

Forfaits

- Lorsque la compétition est commencée, (à compter du départ de la première course UNSS), si le médecin de la compétition constate l'impossibilité pour un équipier de participer pour cause de maladie ou blessure, et que l'équipe n'a pas de remplaçant sur place, l'équipage auquel ce concurrent appartient est déclaré FORFAIT.
- si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de trois (3) équipages, cette équipe peut poursuivre la compétition avec deux (2) équipages.
- si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de deux (2) équipages, cette équipe ne peut poursuivre la compétition à un (1) équipage et est déclarée FORFAIT

Les concurrents appartenant à des bateaux « forfait » ou ayant terminé leur championnat de France, pourront en cas de besoin devenir « remplaçants » pour les autres équipages de leur équipe.

Tout équipage incomplet, à cause d'un « forfait non médical » d'un équipier, est déclaré FORFAIT, entraînant ipso-facto le FORFAIT de son ÉQUIPE (Cf. : nombre d'équipages différent entre la phase qualificative et le Championnat de France).

Qualifications académiques

Une AS isolée dans son académie devra se joindre à l'organisation d'une académie limitrophe pour pouvoir être qualifiée.

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Aviron

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2^{ème}, 3^{ème},
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
 - 1^{er} LP 1
 - 2^{ème} Lycée A
 - 3^{ème} Lycée B
 - 4^{ème} Lycée C
 - 5^{ème} LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1^{er} Lycée A
 2^{ème} Lycée B
 3^{ème} Lycée C
 éventuellement
- CF LP 1^{er} LP 1
 2^{ème} LP 2
 éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition.

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 21 décembre 2018

Même si la non-saisie des élèves des Sections Sportives Scolaires n'a pas de conséquence directe sur la participation aux Championnats de France d'Aviron, la saisie permet de recenser le nombre de ces Sections Sportives Scolaires et leurs effectifs de façon précise.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

Barème

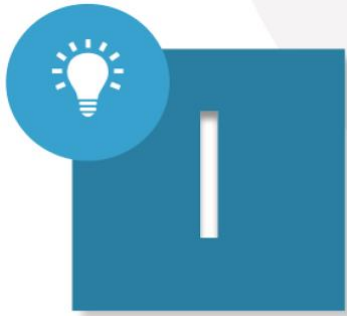
	Quatre	Huit
1°	100	200
2°	95	190
3°	90	180
4°	85	170
5°	80	160
6°	75	150
7°	70	140
8°	65	130
9°	60	120
10°	55	110
11°	50	100
12°	45	90
13°	40	80
14°	35	70
15°	30	60
16°	25	50
17°	23	46
18°	21	42
19°	19	38
20°	17	34
21°	15	30
22°	13	26
23°	11	22
24°	9	18
25°	7	14
26°	5	10
27°	4	8
28°	3	6
29°	2	4
30°	1	2
31°	1	2
32°	1	2
33°	1	2
34°	1	2
35°	1	2
36°	1	2

Par addition des points obtenus par l'ensemble des équipages selon la grille ci contre.

L'équipe déclarée « Championne de France » est celle qui totalisera le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, on utilise successivement les critères suivants :

- ① le plus grand nombre d'équipiers (barreurs compris),
- ② le plus grand nombre de filles (barreurs compris),
- ③ la moyenne d'âge la plus jeune de tous les équipiers (barreurs compris).



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Filles

Parité en collèges

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Programme « Rame en 5^{ème} »

Le programme continue en 2019 !

La lutte contre l'obésité, l'étude du système cardio pulmonaire et de l'appareil respiratoire sont toujours les thèmes mis en avant dans les contenus pour valoriser l'interdisciplinarité. La SVT et l'EPS restent les matières phares du projet, mais la technologie vient désormais s'intégrer au projet ainsi qu'une nouvelle vidéo pédagogique.

Cette année, pas de finale nationale mais des finales locales qui permettront de récompenser plus de jeunes et de faciliter la pratique sur l'eau grâce à la proximité des clubs.

Formation

Une formation nationale est envisagée au printemps 2019

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- À la fin de chaque course on attend l'arrivée du dernier.

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Textes de Référence :

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité

Le jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Il est obligatoire, il est l'interlocuteur unique et désigné pour l'ensemble de la compétition
Une équipe sans jeune coach sera disqualifiée.



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFA

Des dispositions précises seront adoptées lors de la Commission Mixte Nationale.

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2018 – 2019)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc....) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

5. Le Jeune coach

« En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ». Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs (collège, lycée, sport partagé) le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme. Il est identifié par brassard Maif orange. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels (collège, lycée, sport partagé) , le jeune coach est obligatoire, compétiteur et intégré à la composition de l'équipe. Il est identifié par un brassard Maif orange

Évaluation/certification :

Le jeune coach est évalué et certifié par son enseignant d'EPS en se référant au livret « **je suis jeune coach** »
Un diplôme lui sera remis au protocole du championnat de France
Le jeune coach ne peut prétendre au HNSS

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : identique à la date butoir des qualifications des équipes

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Philippe DEKEYSER

FFA

Hélène GIGLEUX
Anne NOTTELET TOLLARD
Denis VIQUERAT

Référente Sport Partagé

UNSS

Luc CRISPON
Serge FORNARA
Christine JULLIEN
Olivier WINTER

Aviron Indoor
Responsable Formation

Référents FFA

Hélène GIGLEUX
Gilles PURIER

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2018
et n'étant pas autorisées à participer en Excellence**

NÉANT

**AS ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en 2018 et
n'étant pas autorisées à participer en Excellence**

NÉANT
